

Le 7 août 2006

Par courriel : [telecom@ic.gc.ca](mailto:telecom@ic.gc.ca)

Monsieur Leonard St-Aubin  
Directeur général intérimaire  
Direction générale de la politique des télécommunications  
Industrie Canada  
300, rue Slater, 16e étage  
Ottawa, Ontario K1A 0C8

**Objet: Gazette du Canada Partie I, le 17 juin 2006**

**Décret pris en vertu de l'article 8 de la Loi sur les télécommunications et donnant au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes des instructions en matière de politique**

Monsieur,

La mission de Montréal International (MI) est de contribuer au développement économique du Montréal métropolitain et d'accroître son rayonnement international. Ses membres et partenaires lui ont confié les mandats suivants : accroître l'investissement étranger et la présence d'organisations internationales, faciliter l'établissement de la main-d'œuvre étrangère stratégique et accélérer le développement des grappes métropolitaines de compétition. Parmi ces grappes la Grappe des technologies de l'information et des communications (TIC) représente le secteur privé de loin le plus important de la région du Grand Montréal, avec ses 2 700 entreprises et plus de 110 000 emplois.

Dans la réalisation de ses mandats, MI œuvre dans un contexte mondial marqué par l'accélération du changement et par une vive concurrence entre pays et régions. Notre capacité de faire du Grand Montréal une terre d'accueil extrêmement concurrentielle repose sur les multiples atouts de la région, dont une qualité de vie exceptionnelle, de faibles coûts d'exploitation, des mesures incitatives, la présence de quatre universités de haut calibre et de dizaines de centres de recherche, une main-d'œuvre qualifiée et des infrastructures modernes et efficaces, dont les réseaux de télécommunications.

À cet égard, la Grappe des technologies de l'information et des communications, et particulièrement son comité des entreprises dans le secteur des télécommunications, a pris connaissance du rapport final qui vous a été remis en mars dernier par le Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications. La présente lettre vise à vous faire part des réactions des entreprises membres du comité.

De façon générale, les membres du comité se prononcent en faveur d'une déréglementation accrue de l'industrie, le cadre réglementaire actuel devant être modifié. Au-delà des recommandations spécifiques du rapport qui favorisent tantôt certains joueurs, tantôt d'autres, c'est au niveau de l'implantation des recommandations et des moyens qui seront donnés aux différents intervenants que nos membres s'interrogent. Il y a une situation que nous devons chercher à éviter et qui pourrait s'avérer pire que la situation actuelle : celle d'un vide conceptuel et d'interprétation du cadre réglementaire, à cheval entre l'ancienne et la nouvelle réglementation.

À titre d'exemple de vide d'interprétation, dans votre directive à l'intention du CRTC le 13 juin dernier :

- Vous énoncez au point 1.a.i que le « CRTC doit se fier, dans la plus grande mesure du possible, au libre jeu du marché ». En ajoutant le substantif « plus », vous allez plus loin que le rapport ne l'indiquait, tout en ne mentionnant aucunement la question du Tribunal de la concurrence en télécommunications (TCT), pourtant jugée comme nécessaire par le Groupe d'étude.
- Vous ne faites aucune référence au contenu du rapport qui dépasse le cadre réglementaire lui-même, particulièrement les chapitres 7 (Politique sur les technologies de l'information et des communications) et 8 (Connectivité – Achever le travail). Il va de soi que la question de la déréglementation doit être considérée séparément de celle du développement économique. Cependant, en n'y faisant pas référence, vous soulevez des interrogations quant au type de leadership que vous entendez exercer pour ramener le Canada sur la route de la productivité et pour permettre à l'industrie des TIC de continuer de se démarquer.

En fait, nos membres s'entendent sur l'importance de préciser rapidement les moyens qui seront utilisés pour aller de l'avant avec les recommandations du groupe d'étude et sur les moyens qui seront véritablement mis à la disposition du CRTC et du TCT pour pouvoir exercer leur autorité. De notre côté, nous vous réitérons notre entière collaboration pour l'établissement et l'implantation de stratégies qui permettront à nos entreprises de se démarquer davantage sur la scène internationale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La vice-présidente  
Grappe des technologies de l'information et des communications du Grand Montréal,



Lyne Bouchard

LB/sd